MIS À JOUR LE 13/01/2025

Comité français de pharmacopée - Plantes médicinales et huiles essentielles

17 oct. 2024

Contenu de la séance

1. Introduction
2. Point sur les déclarations publiques d'intérêts – *Pour information*
4.
3. Dossiers à examiner en séance

1. -
 - Inscription des plantes sur la liste des plantes médicinales de la pharmacopée française –*Pour discussion*
 1. - Chrysanthème (capitule)
 2. - Néflier du Japon (feuille)
 3. - Mûrier blanc (feuille)
 4. - Clématite (rhizome, racine)
2. - Programme de travail
3. - Délibération membres CFP et ANSM – *Pour adoption*

6.
5. Révisions de la liste A des Plantes médicinales de la Ph. Fr. et du décret n° 2008-841 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la pharmacopée – *Pour discussion*

1. - Retour sur les deux réunions de travail du 16 septembre et du 1er octobre concernant l'examen des dossiers des plantes ultramarines en vue de leur inscription sur le décret de libéralisation.
2. - Retour sur les examens des dossiers des plantes ultramarines.
3. - Délibération membres CFP et ANSM – *Pour adoption*

8.
7. Pharmacopée Européenne – *Pour discussion*

1. - Présentation du programme de travail des groupes européens
 En présence des experts français, parties prenantes, dans les groupes européens de phytochimie (13A, 13B, TCM)
2. -
 - Nouvelles monographies
 1. - Extraits de cannabis et cannabis (flos) : état des travaux
 2. - Détermination des composés toxiques dans les huiles essentielles (2.8.27) : état des travaux
 3. - Extrait fluide de plantain lancéolé (Pharmeuropa 36.3)
3. - Délibération membres CFP et ANSM – *Pour avis*

- Documents liés